

## Programme de travail permanent et à long terme

- a) Exploiter au mieux le statut consultatif général accordé à l'IRU par l'ECOSOC et sa récente nomination en tant que partenaire coorganisateur du Grand groupe de s entreprises et de l'industrie pour intégrer le transport routier et les sujets liés au transport dans les ordres du jour du Secrétariat des Nations unies et de ses organes (Deuxième commission de l'Assemblée générale de l'ONU, ECOSOC, UNDESA, UN-OHRLLs, Pacte mondial de l'ONU, ONU-Habitat, etc.).
- b) Promouvoir davantage le rôle du transport routier dans la mise en oeuvre des objectifs de développement durable (ODD) dans le cadre du dialogue multilatéral en cours sur le développement durable, notamment le programme de développement pour l'après-2015, le programme d'action de Vienne, le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour un transport durable (HLAG), le Forum politique de haut niveau (HLPF), etc.
- c) Promouvoir les instruments de l'ONU éprouvés en matière de facilitation des échanges et du transport routier (Convention TIR de 1975 et Convention sur l'harmonisation de 1982, etc.) auprès des membres de l'ONU et du Secrétariat général de l'ONU.
- d) Surveiller la mise en oeuvre des résolutions et programmes pertinents liés au transport (par exemple, la résolution 69/213 de l'AG sur les couloirs de transport et de transit, la résolution 66/260 de l'AG de l'ONU sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale et le programme d'action de Vienne de 2014), et entreprendre les activités promotionnelles nécessaires auprès des Etats membres et organisations économiques régionales pour les sensibiliser au rôle du transport routier dans le développement durable, en coopération avec les bureaux régionaux de l'IRU.
- e) Continuer à s'impliquer activement dans les consultations intergouvernementales sur la mise à jour des résolutions 69/213 et 66/260 de l'AG de l'ONU et des autres résolutions relatives au transport afin de refléter dûment les intérêts et priorités de l'IRU.
- f) Sensibiliser et mettre en place des activités promotionnelles auprès des Associations membres de l'IRU sur l'utilisation des résolutions de l'ONU pour promouvoir des partenariats public-privé afin d'influencer les décisions politiques et la législation au niveau national dans l'intérêt du transport routier.
- g) Etablir, maintenir et renforcer les relations de coopération avec les missions nationales auprès des Nations unies à New York afin de promouvoir les intérêts et initiatives de l'IRU au

sein de l'ONU, y compris via la participation aux groupes « Friends of transport » et « Friends of Business in Post 2015 », ainsi qu'à d'autres groupes formels et informels impliqués dans les consultations de l'ONU à haut niveau.

h) Participer activement aux travaux d'autres organes de l'ONU concernés qui partagent la vision et les intérêts de l'IRU et établir des relations de coopération et de partenariat avec eux, notamment : le Groupe consultatif de haut niveau du Secrétaire général de l'ONU pour un transport durable (HLAG), le Forum politique de haut niveau (HLPF), « Global Business Alliance » (GBA), le groupe « Business and Industry Major » (BIMG), et le Service de liaison non gouvernemental de l'ONU (NGLS).

i) Poursuivre la création du Partenariat mondial pour des systèmes de transport durables (GPST) et dûment représenter les intérêts de l'IRU dans cette nouvelle structure, véritable partenariat multipartite pour la mise en oeuvre du Programme pour l'après-2015 et les ODD, sensibiliser davantage le public au GPST et à ses objectifs, accroître le nombre de membres du GPST issus de tous les modes de transport et développer un page web consacrée au GPST sur le site web de l'IRU.

j) Organiser régulièrement, en coopération avec des partenaires internationaux fiables, des événements semestriels visant à promouvoir le rôle du transport routier dans la facilitation des échanges internationaux et l'intégration régionale.

k) Créer un flux d'informations à l'attention de la communauté internationale à New York (Secrétariat de l'ONU, missions nationales auprès de l'ONU) et l'informer des activités de l'IRU et des travaux de sa Délégation permanente auprès de l'ONU.

l) Promouvoir l'Académie de l'IRU, seul organisme mondial dédié à la formation au transport routier, en élaborant des programmes de formation de qualité et en veillant au contrôle qualité des prestations de formation.